



Union des Architectes  
des Hauts-de-Seine

## EXERCICE 2020

### COTISATIONS SYNDICALE DE L'UA92

#### ▪ Les adhérents de l'UA92

145 €	pour les 2 premières années pour une première inscription
290 €	pour un architecte exerçant à titre individuel
560 €	pour deux architectes exerçant dans une société
115 €	pour les architectes de plus de 65 ans
0 €	pour les jeunes diplômés inscrit à l'Ordre la première année
145 €	la deuxième année

#### ▪ Les partenaires privilégiés

900 €	pour les partenaires privilégiés (par société)
-------	--

#### ▪ Les membres de l'amicale de l'UA92

40 €	par membre
------	------------